

VISITE DE LA CHAUFFERIE D'AMIENS ENERGIES MARDI 31 MAI 2022 après midi

Mardi 31 mai 2022 après-midi dans le cadre des activités de la section Somme AMOPA Colette Boitel, avec la collaboration de Joëlle Duchaussoy, a organisé la visite de la chaufferie d'Amiens Energie chemin de Vauvoix à Amiens.

Monsieur Richard Malot, responsable technique souhaite la bienvenue aux 17 amopaliens. Il présente un bref historique du réseau de chaleur amiénois qui existe depuis les années 60 : la chaufferie de 5 kilomètres de l'OPAC alimentait le quartier nord ; celui du sud à l'origine au fuel lourd est apparu dans les années 70.

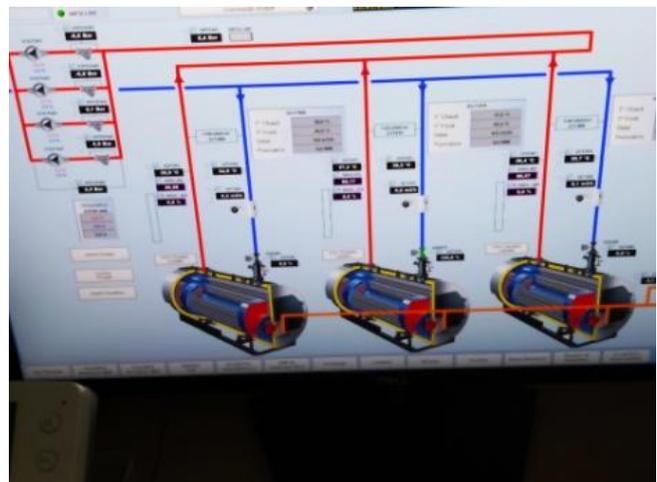
Aujourd'hui Société d'Economie Mixte à Opération Unique (1^{ère} SEMOP en France) au capital de 8 millions d'euros, filiale de la ville d'Amiens et du groupe ENGIE, Amiens Energies est délégataire de service public de distribution et de production de chaleur. Elle a pour vocation de transporter et distribuer de la chaleur pour répondre aux besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire de l'habitat, du tertiaire privé ou public (établissements scolaires, gymnases, cliniques...). Pour des raisons économiques, seuls les immeubles comportant au moins 20 logements peuvent être reliés à ce réseau.



120 personnes ont réalisé ces travaux des 45 km de réseau enterré de chaleur dans Amiens où circulent 3500 à 4000 m³ d'eau à 105° en hiver et 95° en été. Ce réseau nord-sud est interconnecté ; ce qui permet d'optimiser l'utilisation - de la moins chère à la plus chère - des énergies renouvelables et d'alimenter un plus grand nombre de bâtiments. 19 000 équivalents logements sont chauffés soit 1/3 des Amiénois. Le tout fonctionne en circuit fermé : quand le fluide chaud a circulé, il est retourné sous forme d'eau refroidie vers les sites de production qui assurent son retraitement.



Sur ce site les chaudières à bois et celles à gaz ont été installées. Celles à bois fonctionnent en priorité : elles brûlent des plaquettes forestières de classe A (bois propre) qui proviennent des forêts dans un rayon de 150 km autour d'Amiens. Ce bois qui contribue à une gestion durable de la forêt permet le développement d'emplois locaux. Celles à gaz fonctionnent seulement en cas de grand froid.



Les installations nécessitent 275 contrôles réglementaires par an (équipements électriques, extincteurs...).



Les avantages de ce réseau sont d'ordre économique. performant, de confort : l'absence de chaudières sur le lieu d'habitation décharge des contraintes d'entretien et du renouvellement des équipements ; de sécurité : continuité de service assurée 365 jours par an et 24h/24.

Ils sont également d'ordre écologique : utilisation des énergies renouvelables ; exploitation de ressources locales.... Ce réseau rejette moins de poussières et de gaz à effet de serre que l'équivalent en chaudières individuelles.

Etendre ce réseau en souscrivant de nouveaux contrats, innover dans les nouvelles technologies et réduire toujours l'impact carbone sont les projets d'Amiens Energies.

Chaque foyer amiénois relié est assuré d'un tarif



Colette Boitel Présidente de la section Somme AMOPA remercie Richard Malot pour cette visite très intéressante.

Joëlle Duchaussoy
Secrétaire section Somme AMOPA

Photos : Joëlle Duchaussoy et Jean-Pierre Viénot